**Conseil consultatif du quartier Centre-ville et Petit Chevincourt**

**26 mai 2016**

**Étaient présents** :

Céline Perrin, maire adjoint référent

Claudine Robic, maire adjoint

Jean-Louis Binick, maire adjoint

Frédérique Glorennec, Association du petit Chevincourt Sandrine Nguyen, habitante du centre-ville Céline Belle, commerçante du centre-ville Julien Raulin, Association ensemble pour un autre cœur de ville Isabelle Hiberty, habitante du centre-ville

**Absents excusés**:

Jacques Caous, habitant du centre-ville

Margaux Dos Santos, commerçante du centre-ville Thomas Noguès, habitant du centre-ville Sylvain Sainsot, commerçant du centre-ville Frédéric Meyer, habitant du centre-ville.

**1/ Apaiser la circulation en centre-ville, maîtriser le stationnement et sécuriser les déplacements**

Une réunion avec le département et un bureau d'ingénierie, émanation du département dont la participation a été votée en conseil municipal, a eu lieu à ce sujet. Ils sont chargés d'élaborer des projets pour les routes départementales du centre-ville pour le rue de la République, la rue Victor Hugo et les carrefours du 14 juillet et du bas de la côté de Versailles, pour l'avenue du général Leclerc et le croisement avec la rue des écoles.

Suite à une première visite sur site, il a été envisagé 12 passages surélevés pour casser la vitesse.

L'étude globale est en cours de réalisation. Les premiers résultats de faisabilité seront connus en septembre 2016.

La bande de roulement Rue Victor Hugo devrait être refaite en 2017.

De plus, 7 radars pédagogiques seront réparés pour sensibiliser les conducteurs à réduire leur vitesse.

En ce qui concerne la piste cyclable, il est rappelé que celle-ci fait désormais partie des liaisons douces prises en charge par la CCHVC (communauté de communes de la haute vallée de Chevreuse). De ce fait, tous les travaux d’entretien doivent être réalisés par la CCHVC : entretien général, éclairage, le marquage au sol….

Dans le cadre du projet de la Véloscénie, un balisage va être installé sur la Sente de la Butte aux Buis et la rue de Port-Royal pour indiquer le cheminement.

Il est rappelé que les propositions faites par le conseil de quartier seront transmises lors des séances de travail avec ces entités administratives et le bureau d'études.

**Quelques remarques des participants**

**Nuisances sonores :**

Il est évoqué les nuisances engendrées par les personnes qui laissent tourner leur moteur, le samedi matin avec des véhicules garés devant les Services Techniques pour aller chercher des sacs.

**Temporisation des feux**

Il est demandé de vérifier la temporisation des feux au croisement de la rue Lamartine et de la rue du Général Leclerc.

**Rue Chesneau :**

Vitesse excessive des véhicules.

Le panneau au début de la rue Chesneau est invisible.

« Le marquage des places va être refait » précise l'élu des services techniques.

Problème avec le stationnement des véhicules de l'auto-école et sur le trottoir avec le stationnement de celui de l'ancien boucher.

Les poubelles traînent dans la rue Chesneau.

Nécessité de réaliser des travaux d'assainissement en raison des problèmes de débordement des égouts au niveau de la servitude rue Chesneau qui passe chez Mme Hiberty.

**Le stationnement en centre-ville**

Aujourd'hui il existe 454 places en zone payante et 230 places en zone bleue.

Certaines professions comme les médecins... bénéficient d'une tolérance pour leur stationnement en centre-ville, sous réserve que leur véhicule soit bien garé.

**Vélos**

Il serait souhaitable d'augmenter les possibilités de stationnement pour vélos dans le centre-ville. Plusieurs lieux sont proposés : stationnement vélos devant boucherie x3, rue de la République, au stade pour les joueurs de foot et au gymnase, à côté de l'église au jardin public, à proximité de la poste, au niveau du parking du Prieuré.

**Stationnement Rue de Paris** vers Gif : il n’y pas de stationnement sur la voirie. Toutefois, il est rappelé que les propriétés sont grandes et que le stationnement peut se faire dans l’enceinte des propriétés.

**2/ Nettoyage de la ville**

Un contrat a été passé avec la société Sépur, pour le nettoyage de la chaussée, de fil d'eau à fil d'eau et pour le nettoyage des trottoirs à raison de 10 fois par an.

Le stationnement des véhicules le long de la voirie gêne le passage de la balayeuse. La commune souhaite donc mettre en place un dispositif de communication à propos des dates de passage de la société Sépur.

Des campagnes de dératisation seraient à organiser de façon systématique.

Dans le cadre du nouveau marché passé pour désigner un prestataire pour le marché alimentaire, la commune sera attentive au matériel proposé pour réaliser le nettoyage du marché, afin de limiter les nuisances sonores.

De grosses poubelles en devanture de la pharmacie de Saint Rémy et à côté du magasin de cours de musique sont inesthétiques et restent en permanence.

Une demande est faite concernant le nettoyage systématique des tags afin d’éviter une recrudescence.

Il est demandé s’il existe un règlement pour l'affichage et la publicité. À ce jour, le règlement du parc naturel de la vallée de Chevreuse s'applique.

**3/ Autres points**

- Le local qui avait brûlé derrière le marché va être reconstruit à l'identique.

- Les abribus en centre-ville seront refaits.

- La maison située au passage à niveau 29 est à vendre. La mairie va-t-elle acheter? Ce n'est pas d'actualité.

- Position de la commune par rapport au plateau de Saclay et à son développement?

Compte tenu du nombre important d'emplois créés sur le plateau de Saclay, l'équipe municipale souhaite conserver un environnement de qualité et un caractère résidentiel à la commune tout en répondant aux exigences de la loi ALUR.

**4/ Sécurité**

Lors du vote du budget, une enveloppe de 300 000 € a été votée pour la mise en place de la vidéo surveillance sur le territoire de notre commune.

Le cahier des charges est en cours de rédaction afin de déterminer l'implantation et le choix des dispositifs. Celui-ci est établi en collaboration avec la gendarmerie et la Police Municipale. Une première tranche devrait être mise en œuvre dès cette année ou début 2017.

**5/ Point sur la maison de l'écomobilité**

Le permis de construire déposé par le PNR est en cours d'instruction dans les services de l'État.

Les travaux devraient commencer à l'automne pour une ouverture au printemps ou au début de l'été 2017.

**6/ Centre de Loisirs**

Fin 2016, les anciens bâtiments du centre de loisirs devraient être démolis et il sera mis un terme à la location des Algecos qui accueillent actuellement les enfants.

Pour les temps d’accueil Petites et grandes vacances :

À compter du 6 juillet 2016, le centre de loisirs sera déployé sur le quartier de Beauplan. Pour les enfants de – de 6 ans au sein de l’école maternelle Jacques Liauzun et pour les + de 6 ans dans les bâtiments du centre de loisirs (côté école élémentaire Jacques Liauzun). Cette nouvelle organisation a été validée par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ainsi que par les services du Département PMI Service Accueil Petite Enfance.

Pour les temps périscolaires,TAP et Mercredis, à partir de septembre 2016:

Pour les – 6 ans : l’accueil se fera dans l’enceinte des écoles.

Pour les + de 6 ans : l'accueil périscolaire aura lieu dans l’école Jean Jaurès pour les élèves de l’école Jean Moulin et Jean Jaurès.

Pour les élèves de l’école élémentaire Jacques Liauzun, l’accueil se déroulera dans les locaux du centre de loisirs de Beauplan.

**7/ Rentrée des classes**

A ce jour, il y a 653 inscrits avec une tendance à la stabilité des effectifs pour la rentrée. Il n’y a pas de fermeture de classe prévue pour le moment. Un nouveau point est fait avec l’inspection de l’Education Nationale, fin juin puis juste avant la rentrée.

Il est indiqué que les effectifs sont amenés à évoluer durant la période estivale : des départs non encore signalés par les familles ou des arrivées sur notre commune.

**8/ Restauration scolaire, information**

Il est rappelé qu’un nouveau marché est prévu concernant le prestataire de restauration scolaire. Celui-ci est pour une durée d’un an, renouvelable 3 fois. Il portera dans un premier temps sur une prestation en liaison froide comme actuellement. Toutefois, une attention particulière sera portée sur la qualité des composants des repas, leur provenance en privilégiant les producteurs locaux et les circuits courts.